



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONF

Question écrite n° 21443

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales le sentiment du Gouvernement sur l'Office national des forêts et son avenir, à la lumière de ses pertes patrimoniales estimées en 2002 à plus d'un milliard d'euros, de son déficit de 434 millions d'euros et de son chiffre d'affaires revenu en 2001 à 270 millions d'euros.

Texte de la réponse

La loi d'orientation sur la forêt adoptée en juin 2001 a permis d'établir les bases d'une politique forestière ambitieuse, fondée sur la gestion durable et le renforcement de la compétitivité de la filière bois. Ces principes ont été repris dans le contrat d'objectifs entre l'Etat et l'Office national des forêts, signé le 22 octobre 2001, et fixant les grands axes d'action de l'établissement sur la période 2001-2006. L'objectif principal de ce contrat est de permettre à l'Office national des forêts de mieux répondre aux attentes des collectivités et de la société, tout en confortant sa situation financière, rendue fragile par les conséquences des tempêtes de décembre 1999. Ce contrat repose sur des engagements réciproques. D'une part, l'Office national des forêts doit, en principe, retrouver son équilibre financier. D'autre part, l'Etat garantit l'avenir de l'Office national des forêts jusqu'à l'horizon 2006 et lui permet ainsi de retrouver les capacités de son développement. L'Etat s'est notamment engagé à financer les travaux de reconstitution des forêts domaniales endommagées par les tempêtes et a versé en 2002 à l'Office national des forêts une subvention de 75 millions d'euros, à titre de compensation de la perte de recettes de bois, à la suite des difficultés de commercialisation des bois dans un marché très dégradé depuis 1999. D'ores et déjà, pour 2003, une subvention d'équilibre de 25 millions d'euros est prévue au budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en faveur de l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21443

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5307

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5687